

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 25 mars 2004

N° 2004-7

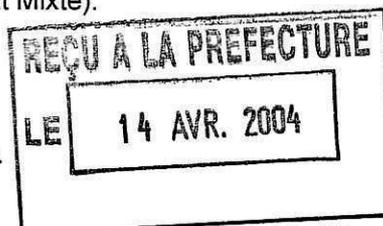
Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil quatre, le 25 mars à dix sept heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	19 mars 2004	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, ROGER, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, DE SANTI, DESCAZEUX, LLIDO, MOIGNARD, NONORGUES, ROSET.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle NACEF (Semateg),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte).

OBJET : Compte Administratif et Compte de Gestion 2003.



Conformément aux règles applicables en la matière, le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le Compte Administratif 2003 et le compte de gestion établi par M. le Payeur Départemental.

Les principales caractéristiques de ce Compte Administratif dont une présentation synthétique figure en annexe concernent :

I. Pour la section de fonctionnement

a) En dépenses

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 3 993 405,26 € dont 841 689,03 € correspondent à des régularisations comptables de 2002 opérées sur 2003 dans le cadre des différentes conventions financières qui avaient pour objet de permettre le règlement des dépenses de traitement de 2002 par les collectivités adhérentes en lieu et place du Syndicat Mixte Départemental.

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex
☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Les principaux postes de dépenses concernent :

- * les prestations de services pour 3 521 590 € (88.20 %) dont 563 344 € représentent des régularisations de 2002,
- * les dépenses de personnel pour 235 242 € (5.90 %) dont 147 606 € de régularisations 2002,
- * l'ensemble des autres dépenses (assurances, fournitures diverses, ...) pour 236 573 € (5.90 %) dont 130 739 € de régularisations 2002.

A noter, pour cette section, que les prévisions de dépenses de personnel prévoyaient le remboursement des « agents de quais » mis à disposition par les collectivités adhérentes.
Ce remboursement sera opéré sur l'exercice 2004.

b) En recettes

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 4 170 850,98 € dont 841 689,03 € de régularisations 2002 (identique aux régularisations de dépenses).

Les principaux postes de recettes concernent :

- * les contributions des membres dont :
 - 200 000 € du Conseil Général,
 - 3 939 258 € des collectivités adhérentes dont 841 689,03 € de régularisations 2002.
- * les produits divers :
 - 30 782 € du produit de la vente des Journaux-Revues-Magazines (JRM).
Ces produits reviennent intégralement aux collectivités d'origine par le biais d'une diminution des contributions 2004.
 - 810 € de remboursement d'assurance.
- * l'excédent de fonctionnement reporté de 2002.
Aux recettes propres à l'exercice 2003 se rajoute l'excédent de clôture 2002 de 169 440,43 €.

II. Pour la section d'investissement

a) En dépenses

Les dépenses de cette section s'élèvent à 369 611,96 € correspondant à :

- * 163 916,07 € pour l'aménagement des quais provisoires (études et travaux),
- * 92 976,17 € pour l'acquisition de matériel (chariots élévateurs pour les quais provisoires),
- * 15 639,45 € pour l'équipement informatique de la structure (logiciels et matériel),
- * 97 080,27 € pour les premières études des quais définitifs.

En ce qui concerne ces opérations, les crédits prévisionnels ont été ouverts en totalité (en dépenses et recettes) au Budget Primitif 2003 et figurent donc en « restes à réaliser » qui feront l'objet de reports sur l'exercice 2004.

b) En recettes

Pour cette section, seule une première tranche d'emprunt de 255 000 € a été réalisée.

Comme pour les dépenses, la totalité des recettes (subventions et emprunt) affectées à l'aménagement des quais définitifs ayant été ouvertes au BP 2003, celles-ci figurent en « restes à réaliser » qui feront l'objet de reports sur 2004.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Le Président demande aux membres du Comité de bien vouloir délibérer et se retire de la séance.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2003, lesquels sont en parfaite concordance.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **14 AVR. 2004**

ET DE SA PUBLICATION LE **14 AVR. 2004**

Montauban, le **15 AVR. 2004**

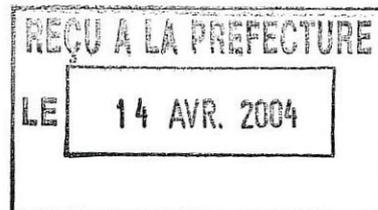
LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON



COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2003

PRESENTATION SYNTHETIQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés (N-1)		169 440.43			0.00	169 440.43
Opérations de l'exercice	3 993 405.26	4 170 850.98	369 611.96	255 000.00	4 363 017.22	4 425 850.98
TOTAUX	3 993 405.26	4 340 291.41	369 611.96	255 000.00	4 363 017.22	4 595 291.41
Résultats de clôture		346 886.15	114 611.96		114 611.96	346 886.15
Reste à réaliser			3 999 324.84	4 099 000.00	3 999 324.84	4 099 000.00
TOTAUX CUMULES	3 993 405.26	4 340 291.41	4 368 936.80	4 354 000.00	8 362 342.06	8 694 291.41
RESULTATS DEFINITIFS		346 886.15	14 936.80		14 936.80	346 886.15